



Argent sur compte à un seul nom : partagé ou non ?

Par **manol**, le **26/11/2008** à **23:26**

Bonjour,

J'aimerais savoir en cas de divorce que devient l'argent qui est placé sur un compte au nom d'une seule personne ?

Est il tout de même partagé en 2 ou revient il uniquement à la personne qui est propriétaire de ce compte ?

Nb : mariage sans contrat !

Merci d'avance pour vos réponses

Par **wesoly**, le **07/12/2008** à **21:06**

Bonsoir.

Tout dépend de l'origine de cet argent. S'il s'agit de fonds propres, il appartient à votre conjoint. S'il provient d'un salaire ou du fruit d'un bien propre, il appartient à la communauté.